Grâce à Pôle emploi devenez… strip-teaseuse !

05/02/2010 à 15h55

Les annonces de Pôle emploi réservent parfois quelques surprises. Une femme, à la recherche d'un emploi dans la catégorie webmaster, a découvert une annonce pour des "*animations de chats pour adultes.*" Lorsqu'elle joint l'entreprise par téléphone, elle apprend que le poste en question est plutôt celui d'une strip-teaseuse : la jeune femme, vêtue d'une nuisette légère, aura à se déshabiller devant une webcam. Pôle emploi juge cette annonce légale.

Appelons la Kenza. Laissons-lui son âge véritable, 29 ans… Dont deux ans de recherche d'emploi peu fructueuse dans la catégorie webmaster. Lundi, la quête de cette jeune Parisienne a enfin été couronnée de succès. Alors qu'elle pianote sur le site de Pôle emploi, organisme né de la fusion de l'ANPE et des Assedic, la jeune femme découvre une nouvelle annonce dans sa rubrique.

L'intitulé : « *Animations de chats pour adultes (messagerie rose), travail de jour ou de nuit.* » Les débutants sont acceptés, la rémunération varie de 1 400 € à 2 000 € avec des primes et le contrat est un CDI. « *J'ai été très surprise mais j'ai quand même postulé, raconte Kenza. Je cherche du travail. Animer un chat, même rose, ne demande pas une grande implication.* » Elle envoie donc son CV… et reçoit un coup de téléphone quelques minutes plus tard. « *Mon interlocuteur m'a immédiatement expliqué que je n'utiliserai pas de clavier, mais un téléphone ou une webcam pour des rapports coquins.* » Kenza reste bouche bée.

> ***"Juridiquement, nous ne pouvons pas refuser une annonce si elle est légale et non discriminatoire", justifie une porte-parole de Pôle Emploi. La session de webcam ne doit simplement pas déboucher sur une rencontre, précise un***

policier de la brigade de répression du proxénétisme.

Son interlocuteur est bavard. « *Il m'a indiqué qu'il faudrait que je porte une nuisette et que je fasse le genre de truc qu'on fait pour son petit copain.* » Puis, si le client est d'accord, Kenza est invitée à « *s'effeuiller* ». « *Comme une strip-teaseuse en fait, poursuit la jeune fille. Mais il m'a assuré que les vidéos n'étaient pas sauvegardées. Et que ma famille et mes amis ne me reconnaîtraient jamais.* » Perruques et maquillage sont en effet plus que conseillés. « *Et l'homme a ajouté que le numéro de téléphone qui permettrait aux hommes d'avoir accès à moi ne se trouvait que dans des magazines très hard, du genre de ceux que les kiosquiers gardent bien cachés.* »

Pour persuader un peu plus son interlocutrice, l'homme décline enfin des conditions séduisantes : un CDI immédiat et six heures de travail quotidien de jour comme de nuit dans un salon individuel.

Dix minutes plus tard, Kenza a un rendez-vous dans le XIe arrondissement de Paris où cette entreprise, qui se présente comme une spécialiste du télémarketing, est installée.

« *Bien sûr, je n'irai pas, réagit Kenza. C'est ultra-choquant.* ***La frontière avec la prostitution n'est vraiment pas loin et cette offre d'emploi se trouve sur le site de l'État ! La dérive est énorme.*** » **Réponse de Pôle emploi : cette annonce est légale.** Les syndicats, eux, n'hésitent pas à convoquer la morale. « *Même si c'est un travail autorisé, personne ne voudrait que sa fille le pratique, rétorque le Syndicat national unitaire (SNU) Pôle emploi. Il est vraiment regrettable que le site en vienne à publier de telles offres. Mais les conseillers n'ont plus le temps d'aller chercher eux-mêmes des offres d'emploi intéressantes dans les entreprises… Du coup, le site est à l'affût de tout.* »

Le Parisien